



Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan

---

POLITIQUE CADRE SUR LES  
**RESSOURCES HUMAINES**

Adoption le 15 mai 2018  
Entrée en vigueur le 15 mai 2018



## MOT DU CHEF

Dans les Orientations politiques 2017-2021, *Katakuhimatsheta* (Conseil des élus) nous rappelle l'importance de la concertation.

- Feu, symbole de réconfort et de renouveau, tu as toujours été présent dans la vie des *Pekuakamiulnuatsh*!
- Il y a le feu qui nous convie, qui nous rassemble. Il y a le feu au campement ou sur les rives d'un lac où on raconte ce qu'on a fait et d'où on vient. Il y a le feu où on imagine ensemble ce qu'on fera, ce qu'on sera.
- C'est ainsi que les *Pekuakamiulnuatsh* se rassemblaient au cœur de Tshitassinu pour imaginer leur destin, comme peuple, comme nation et qui fait ce que nous sommes. Nous le faisons encore aujourd'hui d'autres manières et avec d'autres moyens, mais l'esprit du feu est encore là.

Dans le cadre de la *Loi* sur l'administration financière de notre Première Nation, *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* a élaboré quatre politiques : la Politique sur la gouvernance financière, la Politique sur la *gestion financière*, la Politique sur les ressources humaines et la Politique sur la gestion de l'information. Ces politiques sont le fruit d'une réflexion attentive et d'un réel travail de collaboration.

C'est avec grand plaisir que *Katakuhimatsheta* vous présente cette politique.

Clifford Moar  
Pekuakamiu ilnutshimau  
Chef des *Pekuakamiulnuatsh*

Référence :

« Préambule », dans PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN. *Orientations politiques 2017-2021 : Conjoncture, perspectives et priorités*, Katakuhimatsheta (Conseil des élus), 2018, p. 3.



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1 DÉFINITIONS .....</b>	<b>4</b>
<b>2 ÉNONCÉ DE POLITIQUE .....</b>	<b>6</b>
<b>3 VISÉES ET ATTENTES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES . 6</b>	
<b>3.1 EMBAUCHE DES PEKUAKAMIULNUATSH.....</b>	<b>7</b>
<b>3.2 PRATIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>8</b>
<b>3.3 PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE.....</b>	<b>8</b>
<b>4 PORTÉE DE LA POLITIQUE.....</b>	<b>9</b>
<b>5 ENTRÉE EN VIGUEUR ET DATE DE RÉVISION .....</b>	<b>9</b>
<b>6 RÔLES ET RESPONSABILITÉS .....</b>	<b>9</b>
<b>6.1 KATAKUHIMATSHETA EST RESPONSABLE DE : .....</b>	<b>9</b>
<b>6.2 LE COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT EST RESPONSABLE DE :.....</b>	<b>9</b>
<b>6.3 LA DIRECTION GÉNÉRALE EST RESPONSABLE DE :.....</b>	<b>9</b>
<b>6.4 LA DIRECTION RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION ET DES         FINANCES EST RESPONSABLE DE :.....</b>	<b>10</b>
<b>7 Références .....</b>	<b>10</b>





## 1 DÉFINITIONS

### Encadrement :

Terme générique désignant une *loi*, un règlement, un code, une politique, une directive ou toute autre forme de règle édictée par *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*.

### Gestion financière :

Comprend l'administration financière, le rendement financier et l'obligation de rendre compte.

### Guide d'exploitation :

Recueil d'information sur toutes les structures de gouvernance, de gestion et d'administration qui précisent l'organigramme, la composition de chaque structure, les rôles et responsabilités, les liens entre elles et les postes de gouvernance, les procédures et politiques et tout autre document pertinent.

### Katakuhimatsheta :

Conseil des élus, faisant référence à l'entité ou l'institution qu'ils représentent.

### Loi :

Désigne la *Loi* sur l'administration financière.

### Pekuakamiulnuatsh Takuhikan :

Organisation politique et administrative de la *Première Nation des Pekuakamiulnuatsh*.

Cette dénomination désigne le gouvernement transitoire des *Pekuakamiulnuatsh*.

### Pekuakamiulnuatsh :

Ilnuatsh du Pekuakami (pluriel).



Politique gouvernementale :

Ensemble de principes et d'énoncés indiquant la ligne de conduite et les visées portant sur un enjeu de la *Première Nation des Pekuakamiulnuatsh* et qui guident l'action ou la réflexion de la collectivité et ses institutions.

Elle est de type cadre lorsque les objectifs sont généraux et servent à coordonner les activités dans un domaine. Elle est de type sectoriel lorsque les objectifs sont spécifiques à un sujet et elle peut découler d'une politique cadre.

L'adoption d'une *politique gouvernementale* relève de l'autorité de *Katakuhimatsheta*.

Politique organisationnelle :

Ensemble de principes et d'énoncés indiquant la ligne de conduite et les visées portant sur un thème pour *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* et qui guident son action ou sa réflexion.

Elle est de type cadre lorsque les objectifs sont généraux et servent à coordonner les activités dans un domaine. Elle est de type sectoriel lorsque les objectifs sont spécifiques à un sujet et elle peut découler d'une politique cadre.

L'adoption d'une *politique organisationnelle* relève de l'autorité de *Katakuhimatsheta*.

Première Nation des Pekuakamiulnuatsh :

Nom légal de la bande tel qu'inscrit au Système d'inscription des Indiens du gouvernement du Canada.

Société apparentée :

Société dans laquelle *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* détient des actions.

Système d'administration financière :

Ensemble d'éléments financiers organisés et structurés qui forme un tout fonctionnant de manière unitaire.





## 2 ÉNONCÉ DE POLITIQUE

En 2011, *Katakuhimatsheta* s'inscrit sous la *Loi* sur la *gestion financière* des Premières Nations et adopte en 2013 une *loi* en matière d'administration financière, la *Loi* sur l'administration financière. Cette *Loi*, composée d'une gamme complète de règles, permet à *Katakuhimatsheta* de renforcer ses mécanismes de gouvernance par la mise en place d'un *système d'administration financière* rigoureux. Elle permet également l'accès à des financements à des taux préférentiels favorisant ainsi une plus grande autonomie financière.

L'adoption de la *Loi* s'inscrit dans la volonté de *Katakuhimatsheta* d'assurer la pérennité de la Première Nation et de ses institutions. Dans ses orientations politiques, *Katakuhimatsheta* nous invite à assurer l'arrimage entre les compétences traditionnelles et les compétences professionnelles. Il nous rappelle l'importance de la vision du changement organisationnel et de cette volonté de toujours innover comme fondements de notre organisation gouvernementale et administrative : de pouvoirs centralisés à pouvoirs partagés; d'une structure hiérarchisée à une structure en réseau, responsabilisante; d'une approche centrée sur les règles à une approche centrée sur les besoins, le dialogue et l'ajustement mutuel. De plus, il nous invite à réviser, développer et mettre en œuvre des *encadrements* et des mécanismes de gouvernance fondés sur l'efficacité, la transparence, l'intégrité, la participation et l'amélioration continue afin d'assurer la saine gestion de nos ressources.

## 3 VISÉES ET ATTENTES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

La Politique sur les ressources humaines, politique organisationnelle de type cadre, a été développée en tenant compte des orientations de *Katakuhimatsheta*, des visées et enjeux identifiés auprès des différents intervenants de *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*. Elle prend également en considération les normes du Conseil de *gestion financière* des Premières Nations et les exigences de la *Loi* sur l'administration financière.

En matière de ressources humaines, pour *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*, les défis à relever sont nombreux : une approche de service axée sur la vision du changement, l'embauche préférentielle des *Pekuakamiulnuatsh*, la reconnaissance de leur expertise, une offre de service accessible et de qualité, le maintien de bonnes relations de travail et le développement continu des compétences. Du côté de la *Loi* : des ressources qualifiées, une gestion efficace et des pratiques justes et transparentes en matière de ressources humaines, des comportements éthiques et un contrôle interne accentué en matière de finances publiques s'ajoutent aux défis.



Sur ces différents aspects, les exigences sont très explicites dans la *Loi* et seront traitées dans les politiques, procédures ou directives qui découleront de la présente politique.

Dans sa Politique sur les ressources humaines, *Katakuhimatsheta* se donne trois objectifs pour lesquels il précise ses attentes.

### 3.1 **EMBAUCHE DES PEKUAKAMIULNUATSH**

#### **OBJECTIF :**

Que *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* assure l'embauche et la rétention en emploi des *Pekuakamiulnuatsh* qui détiennent l'expertise recherchée favorisant ainsi une offre de service de qualité.

#### **RÉSULTATS ATTENDUS :**

- Une majorité de postes occupés par des *Pekuakamiulnuatsh*;
- Des pratiques justes et transparentes en matière de ressources humaines;
- Une rémunération et des conditions d'emploi équitables, harmonisées et attrayantes;
- Une relève aux rendez-vous;
- Un arrimage entre les compétences traditionnelles et professionnelles;
- Une offre de service de qualité;
- Une promotion des emplois et de la possibilité de carrière dans l'organisation.



### **3.2 PRATIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

#### **OBJECTIF :**

Que *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* assure la pérennité de l'organisation par le développement et l'application de saines pratiques de gestion en matière de ressources humaines et en matière de contrôle interne, et ce, dans le respect des lois et normes applicables.

#### **RÉSULTATS ATTENDUS :**

- Un climat de travail sain et sécuritaire;
- Des services-conseils disponibles;
- Des comportements éthiques;
- Une gestion efficiente et efficace des ressources humaines;
- Une approche centrée sur les besoins, le dialogue et l'ajustement mutuel;
- Des pouvoirs partagés;
- Une structure en réseau responsabilisante.

### **3.3 PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE**

#### **OBJECTIF :**

Que *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* se dote d'une planification de la main-d'œuvre et d'un système officiel d'évaluation de rendement visant la reconnaissance de la contribution individuelle et ciblant les domaines ou fonctions qui requièrent certains ajustements.

#### **RÉSULTATS ATTENDUS :**

- Une utilisation efficiente des ressources humaines;
- Un développement continu des ressources et la gestion des talents;
- Une planification soutenue de la relève.



## 4 PORTÉE DE LA POLITIQUE

*Katakuhimatsheta* convie son administration et ses différents partenaires à contribuer aux multiples défis qui nous unissent.

Cette politique sur les ressources humaines s'adresse et s'applique aux gestionnaires, à tout le personnel de *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*. Elle concerne les élus, les membres du comité des finances et d'audit et des sociétés apparentées détenues par *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*.

## 5 ENTRÉE EN VIGUEUR ET DATE DE RÉVISION

Cette politique entre en vigueur le jour de son adoption par *Katakuhimatsheta*, soit le 15 mai 2018, et sera minimalement révisée à chaque 5 ans.

## 6 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

### 6.1 KATAKUHMATSHETA EST RESPONSABLE DE :

- Approuver les politiques, procédures ou directives de *Katakuhimatsheta* relatives à toute question se rapportant à l'administration financière dont les *encadrements* sur les ressources humaines.

### 6.2 LE COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT EST RESPONSABLE DE :

- Fournir des conseils et des recommandations et d'assister *Katakuhimatsheta* dans son processus décisionnel à l'égard de l'administration financière de la Première Nation.

### 6.3 LA DIRECTION GÉNÉRALE EST RESPONSABLE DE :

- Assurer la gestion de tous les aspects relatifs au système d'administration financière incluant la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des activités de *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*. *Katakuhimatsheta* lui a confié la responsabilité de développer, de réviser, de communiquer et de veiller à l'application de la présente politique.



## **6.4 LA DIRECTION – RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES EST RESPONSABLE DE :**

- Assurer la gestion quotidienne du *système d'administration financière*.

## **7 RÉFÉRENCES**

- La *Loi* et ses normes.
- Les modèles de politiques du Conseil de *gestion financière* des Premières Nations (1-2-3-4-6RH).
- Les *encadrements* de *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* concernant les ressources humaines :
  - Politique des conditions de travail et guide (2013);
  - Politique de rémunération et procédure (2003);
  - Politique de dotation (2012);
  - Politique contre le harcèlement et la violence en milieu de travail et guide (2008);
  - Politique santé, sécurité au travail (2008);
  - Politique disciplinaire (1986);
  - Grille d'autorité de gestion (2018);
  - Politique de délégation des pouvoirs de signature (2009);
  - Code d'éthique du travail (2009);
  - Conventions collectives :
    - Policiers (2016),
    - Enseignants (2017);
    - Règlement sur la gestion des plaintes (employés) (2007);
    - Système évaluation des emplois;
    - Code d'éthique et de déontologie policière.
  - Documents de travail
    - ✓ Orientations du Conseil (2017-2021);
    - ✓ Système évaluation des emplois;
    - ✓ Code d'éthique et de déontologie policière.



**LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

*Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*

